

**ACCORD GENERAL SUR LE
COMMERCE DES SERVICES**

GATS/SC/70
15 avril 1994
(94-1067)

PHILIPPINES

Liste d'engagements spécifiques

(Seul le texte anglais fait foi)

PHILIPPINES - LISTE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
I. ENGAGEMENTS HORIZONTALS			
<p>TOUS LES SECTEURS INCLUS DANS CETTE LISTE</p>	<p>3) <u>Pour les activités expressément réservées par la loi aux citoyens philippins (c'est-à-dire celles où la participation étrangère au capital doit rester minoritaire):</u></p> <p>La participation des investisseurs étrangers au conseil d'administration de toute société qui exerce des activités expressément réservées aux citoyens philippins par la législation reste proportionnée à l'apport de capitaux étrangers à ces sociétés</p> <p>Tous les dirigeants et personnels d'encadrement de ces sociétés doivent être citoyens philippins</p> <p><u>Acquisition de terrains</u></p> <p>Tous les terrains du domaine public appartiennent à l'Etat</p> <p>Seuls les citoyens philippins ou les sociétés ou associations de personnes dont au moins</p>	<p>3) <u>Accès au crédit intérieur</u></p> <p>Les entreprises étrangères qui exercent des activités non manufacturières en utilisant des emprunts en pesos doivent respecter, au moment de l'emprunt, le rapport prescrit de 50:50 entre l'endettement et le capital propre. Les entreprises étrangères en question sont:</p> <p>a) les associations de personnes dont plus de 40 pour cent du capital appartiennent à des citoyens autres que philippins; et</p> <p>b) les sociétés dont plus de 40 pour cent du capital souscrit appartiennent à des citoyens autres que philippins</p> <p>Cette règle ne s'applique pas aux banques ni aux intermédiaires financiers autres que bancaires</p>	

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>60 pour cent du capital appartiennent à ces citoyens peuvent posséder des terrains, autres que ceux du domaine public, et louer des terrains du domaine public</p> <p>Les investisseurs étrangers ne peuvent louer que des terrains appartenant à des particuliers</p> <p>4) <u>Entrée et séjour temporaire des personnes physiques qui fournissent des services</u></p> <p>Les étrangers non résidents peuvent être admis aux Philippines pour fournir un service s'il est déterminé qu'il n'existe pas aux Philippines de personne compétente en mesure et désireuse, au moment de la demande d'admission, de fournir les services pour lesquels la présence de l'étranger est souhaitée¹</p>		

1 Les autorités philippines reverront cette disposition dans les deux (2) ans suivant l'entrée en vigueur de l'Accord pour les Philippines.

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
II. ENGAGEMENTS SECTORIELS			
<p>SERVICES DE TRANSPORT</p> <p>Tous les sous-secteurs</p>	<p>3) Aucune franchise, licence ni autre forme d'autorisation pour l'exploitation d'un service public ne sera accordée, sauf aux citoyens philippins ou à des sociétés ou des associations de personnes, organisées conformément à la législation philippine et dont: au moins 60 pour cent du capital appartiennent à des citoyens philippins</p> <p>4) Seuls les étrangers qualifiés pour occuper des postes de techniciens pourront être employés dans les cinq premières années de fonctionnement de l'entreprise, et leur séjour ne pourra pas dépasser cinq (5) ans suivant leur entrée dans le pays</p> <p>Chaque étranger employé doit avoir au moins deux (2) homologues philippins.</p> <p>3), 4) Les limitations signalées sous "Engagements horizontaux" sont également d'application.</p>		

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p><u>Services de transports maritimes</u> Transports internationaux (de voyageurs et de marchandises) à l'exception</p> <p>a) du transport de cabotage, et</p> <p>b) des cargaisons appartenant à l'Etat'</p> <p>Location simple ou en crédit-bail de navires sans équipage</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Des étrangers peuvent être employés sur des navires spécialisés en qualité de surnuméraires pour une durée de six mois seulement</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) L'affrètement ou la location de navires sans équipage doit être approuvé par la Régie de l'industrie maritime (MARINA)</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

1 Conformément à la loi sur le transport des cargaisons qui exige que les cargaisons appartenant à l'Etat ou à des sociétés contrôlées par lui soient transportées à bord de navires sous pavillon philippin.

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
Entretien et réparation de navires	4) Néant	4) Néant		
	1) Non consolidé*	1) Non consolidé*		
	2) La réparation, la transformation et la mise en cale sèche de navires appartenant à des Philippines ou immatriculés aux Philippines doivent obligatoirement être effectuées dans des chantiers navals philippins de réparation enregistrés auprès de la Régie des industries maritimes (MARINA)	2) Néant		
	3) Néant	3) Néant		
<u>Services de transports aériens</u>	4) Néant	4) Néant		
	1) Néant	1) Néant		
	2) Néant	2) Néant		
	3) Le contrat de louage doit être agréé par la Direction générale de l'aviation civile	3) Néant		
4) Néant	4) Néant			
Location simple ou en crédit-bail d'aéronefs sans équipage	1) Néant	1) Néant		
	2) Néant	2) Néant		
	3) Néant	3) Néant		
	4) Néant	4) Néant		

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Entretien et réparation d'aéronefs	1) Non consolidé*	1) Non consolidé*	
	2) Néant	2) Néant	
	3) Néant	3) Néant	
	4) Néant	4) Néant	
Services d'agence de ventes générales ou de ventes de cargaisons	1) Présence commerciale obligatoire	1) Néant	
	2) Néant	2) Néant	
	3) Néant	3) Néant	
	4) Néant	4) Néant	
<u>Services de transports ferroviaires</u>			
	1) Non consolidé*	1) Non consolidé*	
	2) Néant	2) Néant	
	3) Néant	3) Néant	
Transports de voyageurs et de marchandises	4) Néant	4) Néant	
	1) Non consolidé*	1) Non consolidé*	
	2) Néant	2) Néant	
	3) Néant	3) Néant	
	4) Néant	4) Néant	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontalière 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Entretien et réparation de matériel de transports ferroviaires	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Néant	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
<u>Services de transports routiers</u> Transports de voyageurs et de marchandises	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Obligation d'obtenir de l'Office de régulation et de franchisage des transports terrestres (LTFRB) un permis provisoire ou un certificat d'intérêt public Les nouveaux demandeurs d'autorisations sont soumis à examen des besoins économiques concernant:	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Entretien et réparation de véhicules de transports routiers	<p>a) la nécessité d'assurer la protection des investissements des exploitants dans les zones non desservies ou les itinéraires établis aux fins de développement; et</p> <p>b) compte tenu du nombre de véhicules pouvant emprunter l'itinéraire</p> <p>4) Néant</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	<p>4) Néant</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<u>Services auxiliaires de tous les modes de transport</u>			
Services de manutention des marchandises	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Néant	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
Services d'entreposage et de magasinage	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
Services des centres et dépôts de conteneurs			
Services de transitaires	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>SERVICES DE COMMUNICATION</p> <p>Tous les sous-secteurs</p>	<p>3) Aucune franchise, licence ou autre forme d'autorisation pour l'exploitation d'un service public ne sera accordée, sauf aux citoyens philippins ou à des sociétés ou des associations de personnes organisées conformément à la législation philippine et dont au moins 60 pour cent du capital appartient à des citoyens philippins</p> <p>3), 4) Les limitations signalées sous "Engagements horizontaux" sont également d'application</p>		
<p><u>Services de courrier</u></p>	<p>1) Présence commerciale obligatoire</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p><u>Services de télécommunication</u></p> <p>Audiomessagerie téléphonique</p> <p>Services directs de recherche d'informations permanente et de serveur de bases de données</p> <p>Echange électronique de données</p> <p>Vidéotex</p>	<p>1) Accès réservé aux exploitants franchisés et certifiés de réseaux publics philippins de télécommunication</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Exploitation subordonnée à l'obtention:</p> <p>i) D'une franchise du Congrès des Philippines</p> <p>ii) D'un certificat d'utilité et de nécessité publiques (CPCN) de la Commission nationale des télécommunications</p> <p>4) Néant</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>SERVICES FINANCIERS</p> <p><u>Services bancaires et autres services financiers (à l'exclusion de l'assurance)</u></p> <p>L'engagement s'applique aux banques commerciales et aux intermédiaires financiers non bancaires, à l'exception des fonds de placement</p> <p>Tous les sous-secteurs</p>	<p>3) La délivrance d'autorisations pour l'établissement d'une présence commerciale ou l'extension des opérations bancaires et autres services financiers (à l'exclusion de l'assurance) existants aux Philippines est subordonnée à la détermination, par les autorités réglementaires, que l'intérêt public et la situation économique justifient cette délivrance</p> <p>3), 4) Les limitations signalées sous "Engagements horizontaux" sont également d'application</p>		

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Banques commerciales:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acceptation de dépôts et d'autres fonds remboursables du public - Prêts de toute nature, y compris crédit à la consommation, crédit hypothécaire et financement de transactions commerciales - Tous services de règlement et de transferts monétaires, y compris cartes de crédit, de paiement et similaires, chèques de voyage et traites bancaires - Garanties et engagements 	<p>1) Présence commerciale obligatoire</p> <p>2) Néant</p> <p>3) La participation étrangère au capital de banques commerciales philippines existantes ou nouvelles est limitée à 30 pour cent des parts assorties du droit de vote, ou à 40 pour cent de ces parts sous réserve de l'approbation du Président des Philippines</p> <p>L'encaissement de dépôts est réservé aux banques commerciales philippines ainsi qu'aux quatre agences de banques étrangères établies de longue date</p> <p>La participation des étrangers au conseil d'administration des banques philippines est limitée à un tiers du nombre total des membres</p> <p>Plafond imposé à la possession du capital social des banques philippines; pour les particuliers: 20 pour cent; pour les sociétés: 30 pour cent</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>- Opérations pour compte propre ou pour compte de clients, que ce soit dans une bourse, sur un marché hors cote ou autre, portant sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les instruments du marché monétaire (y compris chèques, effets et certificats de dépôt); - les devises; - les produits dérivés, y compris, mais pas exclusivement, les instruments à terme et options; 	<p>Autorisation préalable obligatoire pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'acceptation de dépôts et similaires ainsi que d'autres fonds remboursables du public; - les garanties et engagements; et - la gestion des fiducies, des placements et des autres actes fiduciaires <p>L'activité de garantie (ferme ou au mieux) ne peut être exercée que par les banques commerciales dotées de facultés bancaires commerciales élargies</p> <p>4) Néant</p>	<p>4) Les fournisseurs étrangers de services ne peuvent accomplir que des fonctions techniques et avec des homologues philippins</p>	

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<ul style="list-style-type: none"> - les instruments du marché des changes et du marché monétaire, y compris par exemple swaps, accords de taux à terme, etc.; et - autres instruments et actifs financiers négociables sur autorisation - Participation à des émissions de tout type de valeurs mobilières, y compris garantie et placement en qualité d'agent (dans le public ou à titre privé) et prestation de services relatifs à des émissions 			

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>- Gestion d'actifs, par exemple gestion de trésorerie ou de portefeuille, toutes formes de gestion d'investissement collectif, services de garde, services de dépositaire et services fiduciaires</p> <p>Services de conseil financier:</p> <p>- garantie</p> <p>- garanties et engagements</p> <p>- cote de crédit et analyse financière</p> <p>- recherche et conseil en investissements et en placements</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Organisation obligatoire en banque commerciale ou en intermédiaire financier non bancaire</p> <p>Toutes les autres limitations signalées sous 3) ci-dessus pour les banques commerciales sont d'application dans le cas de ces banques</p> <p>Participation étrangère au capital social d'une entreprise non bancaire d'intermédiation financière consolidée à 40 pour cent</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>4) Néant</p> <p>1) Présence commerciale obligatoire</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Réserve aux sociétés de financement organisées en sociétés anonymes ou associations de personnes</p> <p>Participation étrangère au capital social limitée à 40 pour cent</p> <p>Le nombre des étrangers admis au conseil d'administration est limité à un tiers du nombre total de ses membres dans le cas des sociétés anonymes; dans le cas d'une association de personnes, le gérant ne peut être un étranger</p> <p>4) Néant</p>	<p>4) Dans le cas des banques commerciales et des sociétés de financement, les fournisseurs étrangers de services ne pourront exercer que des fonctions techniques et avec des homologues philippins</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Les fournisseurs étrangers de services ne peuvent exercer que des fonctions techniques et avec des homologues philippins</p>		

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Crédit-bail	<p>1) Présence commerciale obligatoire</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Réserve aux sociétés de financement organisées en sociétés anonymes ou associations de personnes</p> <p>Participation étrangère au capital social limitée à 40 pour cent</p> <p>Le nombre des étrangers admis au conseil d'administration est limité à un tiers du nombre total de ses membres; dans le cas des sociétés anonymes; dans le cas d'une association de personnes, le gérant ne peut être un étranger</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	
Courtage monétaire et courtage en bourse	<p>1) Présence commerciale obligatoire</p> <p>2) Néant</p>	<p>4) Les fournisseurs étrangers de services ne peuvent exercer que des fonctions techniques et avec des homologues philippins</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p>	

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>3) Organisation obligatoire en banque commerciale ou intermédiaire financier non bancaire</p> <p>Dans le cas des banques commerciales, toutes les limitations mentionnées sous 3) plus haut dans le cas de ces banques sont d'application</p> <p>Participation étrangère au capital social d'une société non bancaire d'intermédiation financière limitée à 40 pour cent</p>	<p>3) Néant</p>	
Services de cartes de crédit	<p>4) Néant</p> <p>1) Présence commerciale obligatoire</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Organisation obligatoire en banque commerciale ou intermédiaire financier non bancaire</p>	<p>4) Dans le cas des banques commerciales et des sociétés de financement, les fournisseurs étrangers de services ne peuvent exercer que des fonctions techniques et avec des homologues philippins.</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Dans le cas des banques commerciales, toutes les limitations mentionnées sous 3) plus haut dans le cas de ces banques sont d'application</p> <p>Participation étrangère au capital social d'une société non bancaire d'intermédiation financière limitée à 40 pour cent</p>		
<p>Promotion des services ou produits offerts par une banque étrangère et fourniture d'informations à leur sujet</p>	<p>4) Néant</p> <p>1) Présence commerciale obligatoire</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	<p>4) Néant</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	
<p>Courtage et négociation de valeurs mobilières</p>			

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>- Opérations pour compte propre ou pour compte de clients, que ce soit dans une bourse, sur un marché hors cote ou autre, portant sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les parts sociales et produits dérivés tels que warrants et options - les valeurs mobilières négociables 	<p>1) Présence commerciale obligatoire 2) Néant 3) Organisation obligatoire en société de courtage en valeurs mobilières (société anonyme ou association de personnes) Enregistrement en bourse obligatoire. Le nombre enregistré est limité à 200 Le nantissement n'est autorisé qu'au mieux</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant</p>	
<p>- Participation à des émissions de tout type de valeurs mobilières, y compris garantie et placement en qualité d'agent (dans le public ou à titre privé) et prestation de services relatifs à ces émissions</p>	<p>1) Présence commerciale obligatoire 2) Néant 3) Organisation obligatoire en société de courtage en valeurs mobilières (société anonyme ou association de personnes) Enregistrement en bourse obligatoire. Le nombre enregistré est limité à 200</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant</p>	

Présence de personnes physiques

	3) Présence commerciale à l'étranger	4) Présence commerciale dans le traitement national	Engagements additionnels
Prestation des fonctions d'agent de services boursiers, par exemple, mais non exclusivement, le contrôle de l'émission et de la cession de certificats de participation	4) Le nantissement n'est autorisé qu'au mieux	4) Néant	
	1) Néant	1) Néant	
	2) Présence commerciale obligatoire	2) Néant	
	3) Néant	3) Néant	
Opérations d'émission concernant essentiellement l'investissement, le réinvestissement ou la négociation de valeurs mobilières	4) Organisation obligatoire en société anonyme ou association de personnes comprenant au moins un expert-comptable dûment agréé aux Philippines	4) Néant	
	1) Néant	1) Néant	
	2) Présence commerciale obligatoire	2) Néant	
	3) Néant	3) Néant	
	4) Participation étrangère au capital social consolidée à 40 pour cent	4) Néant	
	4) Tous les membres du conseil d'administration doivent être des citoyens philippins	4) Néant	

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Conclusion de contrats pour le versement de prestations financières ou la fourniture de services futurs tels que rentes viagères, bourses d'éducation, pensions ou hospitalisation</p>	<p>1) Présence commerciale obligatoire 2) Néant 3) Participation étrangère au capital social consolidée à 40 pour cent 4) Néant</p>	<p>1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Néant</p>	
<p><u>Assurances</u> Tous les sous-secteurs</p>	<p>3) L'établissement de nouvelles compagnies d'assurances est subordonné à l'agrément de la Commission des assurances qui détermine si l'intérêt public et la situation économique justifient cet établissement 4) Seuls les étrangers qualifiés pour exercer des fonctions techniques peuvent être employés durant les cinq (5) premières années de fonctionnement de l'entreprise, pour un séjour de cinq (5) années au maximum suivant leur admission Chaque étranger employé doit avoir au moins deux (2) homologues philippins</p>		

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Assurance-vie comme suit:	3), 4) Les limitations signalées sous "Engagements horizontaux" sont également d'application		
- Ordinaire	1) Les risques situés aux Philippines doivent être assurés auprès de compagnies agréées* pour exercer aux Philippines	1) Non consolidé	
- De groupe		2) Non consolidé	
- Industrielle		3) Néant	
- Maladies et accidents	2) Comme 1) ci-dessus		
- Rentes	3) La proportion d'étrangers admis au conseil d'administration est limitée à la participation étrangère au capital social		
	4) Néant	4) Néant	

* Le terme "agréée" signifie que la compagnie est titulaire d'une licence délivrée par la Commission des assurances pour exercer son activité aux Philippines.

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Assurances générales autres que sur la vie:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incendie et risques alliés/séismes/collisions/typons/inondations/raz-de-marée - Navigation navigation maritime/navigation sur les voies navigables intérieures/assurance coque nue/assurance aviation - Assurances dommages automobile/maladies et accidents/vol/divers risques techniques - Assurance fidélité et garantie 	<p>1) Les risques situés aux Philippines doivent être assurés auprès de compagnies agréées pour exercer aux Philippines</p> <p>2) Comme 1) ci-dessus</p> <p>3) Participation étrangère au capital social limitée à 40 pour cent</p> <p>4) Néant</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Néant</p>	

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services auxiliaires des assurances: - consultations actuarielles - règlement d'avaries	1) Présence commerciale obligatoire 2) Néant 3) Participation étrangère au capital social limitée à 40 pour cent La proportion d'étrangers admis au conseil d'administration est limitée à la participation étrangère au capital social 4) Néant	1) Non consolidé 2) Néant 3) Néant 4) Néant	
Réassurance/rétrocession	1) Priorité accordée aux compagnies d'assurances ou de réassurances agréées Les réassureurs étrangers non agréés doivent se faire représenter par des agents en résidence dûment immatriculés auprès de la Commission des assurances Dix pour cent des cessions d'assurances aux réassureurs étrangers non agréés doivent être recédées à la Société nationale de réassurance des Philippines 2) Comme sous 1) ci-dessus	1) Néant 2) Néant	

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	3) Participation étrangère au capital social limitée à 40 pour cent La proportion d'étrangers admis au conseil d'administration est limitée à la participation étrangère au capital social	3) Néant	
	4) Néant	4) Néant	
TOURISME			
Hébergements touristiques:	1) Non consolidé*	1) Non consolidé*	
- Hôtels	2) Néant	2) Néant	
- Résidences			
- Pensions	3) Participation étrangère au capital social limitée à 40 pour cent pour les pensions, les auberges touristiques et les apartels	3) Néant	
- Auberges touristiques			
- Apartel	4) En règle générale, seuls les citoyens philippins peuvent être employés dans les établissements touristiques	4) Néant	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Toutefois, dans le cas des hôtels et résidences, les étrangers peuvent être employés sous réserve des dispositions en la matière de l'Accord tripartite entre le Département du tourisme, le Département du travail et de l'emploi et le Bureau de l'immigration, dans les conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Seuls les hôtels ou résidences dûment accrédités par le Département du tourisme sont autorisés à engager des étrangers ii) Les étrangers ne peuvent occuper au maximum que quatre (4) postes d'encadrement dans un hôtel ou une résidence iii) Dans le cas des hôtels ou résidences nouvellement créés, les étrangers nécessaires durant la mise en place des équipements et six (6) mois après l'ouverture au public peuvent être employés 		

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Restaurants spécialisés	<p>iv) Les étrangers peuvent être engagés à l'occasion d'événements particuliers tels que les festivals, à condition que leur contrat de service soit limité à trois (3) mois, et renouvelable pour une autre durée de trois (3) mois au maximum</p> <p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Aucune participation étrangère au capital social* est autorisée si le restaurant spécialisé ne fait pas partie d'un hôtel</p>	<p>1) Non consolidé*</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>4) Les étrangers peuvent être employés dans les restaurants spécialisés sous réserve des dispositions en la matière de l'Accord tripartite entre le Département du tourisme, le Département du travail et de l'emploi et le Bureau de l'immigration, dans les conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Seuls les restaurants spécialisés dûment accrédités auprès du Département du tourisme, ainsi que ceux qui font partie d'hôtels ou de résidences accrédités peuvent être autorisés à engager des étrangers; ii) Les restaurants spécialisés pouvant accueillir au minimum 75 clients à la fois sont autorisés à employer un (1) étranger en qualité de chef cuisinier ou sous-chef cuisinier spécialisé. Au début de leur exploitation, les restaurants spécialisés peuvent employer, pour un maximum de deux (2) ans, trois (3) chefs ou sous-chefs cuisiniers spécialisés étrangers; et 	<p>4) Néant</p>	

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Organisateurs professionnels de congrès	iii) Les restaurants spécialisés pouvant accueillir 500 clients ou plus à la fois peuvent être autorisés à employer trois (3) étrangers supplémentaires en qualité de chefs ou sous-chefs cuisiniers spécialisés, chefs de rang ou une combinaison de ces trois emplois. 1) Non consolidé* 2) Néant	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant	
Agences de voyages	3) Participation étrangère au capital social limitée à 40 pour cent 4) Néant 1) Présence commerciale obligatoire 2) Néant	4) Néant 1) Néant 2) Néant	

* Non consolidé parce que techniquement impraticable.

PHILIPPINES (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
3)	Participation étrangère au capital social limitée à 40 pour cent	3) Néant	
4)	Les dirigeants et personnels d'encadrement doivent être des citoyens philippins résidant dans le pays	4) Néant	